



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

Conseil départemental

RAPPORT N° 17.73

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2018

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET
FINANCIÈRES

Direction :

DEPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

**BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT
BUDGET PRIMITIF 2018**

RAPPORT N° 17.73

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2018 du budget annexe d'assainissement.

La gestion du réseau d'assainissement du Département, qui s'étend sur 625 kilomètres, nécessite de se doter de moyens pour garantir sa pérennité et veiller au bon fonctionnement du système.

Ainsi, il est proposé un volume de crédits de paiement permettant, d'une part, de maintenir le patrimoine d'assainissement existant en bon état, avec la réalisation d'un programme de travaux de réhabilitation des ouvrages visitables et, d'autre part, de poursuivre la réalisation de travaux nécessaires à l'adaptation des ouvrages d'assainissement liés aux nouveaux projets de tramways et aux projets de voirie structurants du Département.

Dans ce cadre, je vous propose d'examiner dans un premier temps les dépenses et recettes de la section d'exploitation (I) avant de vous présenter les dépenses et recettes de la section d'investissement (II).

I. SECTION D'EXPLOITATION

A. DEPENSES

Pour l'exercice 2018, les propositions d'inscription de dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 6,05 M€ contre 6,40 M€ en 2017. Ces dépenses se répartissent principalement de la manière suivante :

- 4,32 M€ pour les dépenses de personnel contre 3,79 M€ au BP 2017, cette hausse s'expliquant par la prise en compte des ajustements effectués au budget supplémentaire 2017 en raison de recrutements, par le glissement vieillissement technicité et par l'impact sur un exercice complet de l'augmentation du point d'indice ;
- 0,65 M€ sont inscrits au titre du versement des intérêts bancaires dus en 2018, 0,07 M€ sont inscrits au titre des intérêts courus non échus (ICNE) rattachables sur l'exercice et 0,20 M€ sont inscrits au titre du swap. Le total des charges financières s'élève donc à 0,92 M€ contre 1,12 M€ en 2017 ;
- 0,59 M€ pour les dépenses à caractère général, contre 0,69 M€ en 2017, traduisant une volonté de maîtrise de ces dépenses. Les dépenses à caractère général sont notamment constituées des postes suivants :
 - 0,20 M€ pour le marché d'assistance pour le contrôle de l'exécution du contrat de délégation de service public qui prendra fin le 31 décembre 2018. Le prestataire accompagnera également les services du Département dans les phases de négociation prévues dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public ;
 - 0,15 M€ pour des études et recherches.

Les propositions d'inscriptions de dépenses d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 13,64 M€ au titre de la dotation aux amortissements des immobilisations. Cette dépense de la section de fonctionnement se traduit par une recette au sein de la section d'investissement.

Enfin, le montant du prélèvement de la section d'exploitation pour le financement des investissements s'élève à 4,53 M€¹.

B. RECETTES

Les recettes réelles de la section d'exploitation sont estimées à 19,84 M€ et se répartissent de la manière suivante :

- 14,20 M€ au titre de la part départementale de la redevance d'assainissement, dont le montant a été fixé par délibération du 16 décembre 2011 à hauteur de 0,17 € HT/m³ et n'a pas évolué depuis, avec un volume estimé correspondant à 83 500 000 m³ ;
- 4,16 M€ pour la contribution au titre des eaux pluviales, correspondant à la participation du budget général aux dépenses liées au réseau d'assainissement unitaire ;
- 0,60 M€ au titre des prestations de services fournies auprès des câblo-opérateurs ;
- 0,25 M€ au titre des droits de raccordement au réseau départemental perçus sur les usagers ;
- 0,21 M€ au titre des gains sur échange de taux d'intérêts (swap) ;
- 0,20 M€ au titre de la subvention de l'Agence de l'Eau pour le remboursement des frais d'analyse de la qualité de l'eau ;
- 0,19 M€ au titre du remboursement des cotisations CNRACL en parts salariale et patronale des agents placés en détachement à la SEVESC ;
- 0,04 M€ au titre du remboursement des charges de copropriété par le délégataire.

Les recettes d'ordre de la section d'exploitation s'élèvent à 4,38 M€ au titre des amortissements des subventions d'équipement reçues.

¹ Virement constitué d'une dépense en section d'exploitation et d'une recette en section d'investissement.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

Les dépenses réelles d'investissement inscrites s'élèvent à 55,88 M€, dont 16 M€ consacrés aux opérations liées au réaménagement de la dette², contre 46,07 M€ au BP 2017. Cette variation s'explique notamment par la réalisation d'investissements majeurs pour l'adaptation de certains réseaux d'assainissement dans le cadre de la réalisation des lignes de tramways.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 4,38 M€ contre 4,15 M€ au BP 2017.

Les dépenses de la section d'investissement se déclinent de la manière suivante.

1. Le maintien du patrimoine d'assainissement

Les dépenses prévues au budget 2018 visent, d'une part, à la réhabilitation des ouvrages, d'autre part, à l'amélioration du réseau existant.

Les crédits de paiement proposés au vote de l'Assemblée départementale s'élèvent à 5,28 M€ contre 10,03 M€ en 2017. Cette évolution s'explique par l'achèvement d'importants chantiers (rue Sadi Carnot à Nanterre, réhabilitation des réseaux impactés par le T10) et le lancement d'études pour des réhabilitations qui devront débuter à partir de 2019.

a. La réhabilitation des ouvrages unitaires

Les principaux projets sont les suivants :

- la réalisation d'études dédiées aux réhabilitations : 0,70 M€ ;
- les travaux de mise en sécurité des regards d'accès d'ouvrages visitables à Vanves : 0,50 M€ ;

b. L'amélioration du réseau existant

Les réseaux unitaires doivent être régulièrement améliorés pour demeurer performants. Les principaux postes de dépenses prévues concernent :

- la modification des ouvrages à la demande de la Société du Grand Paris : 1,60 M€ ;
- la gestion de flux, notamment par le développement de stations (postes satellites) ou de points de mesures existants et des développements mineurs pour le système de Gestion Assistée par Informatique de l'Assainissement (GAIA) 2 : 0,60 M€ ;

² Les opérations liées au refinancement de la dette génèrent des dépenses et des recettes de montant équivalent au sein de la section d'investissement.

- la réalisation d'études générales, de connaissance du patrimoine, d'amélioration du réseau et d'études GAIA : 0,34 M€ ;
- le renouvellement des installations techniques : 0,30 M€ ;
- la modernisation des déversoirs : 0,15 M€.

2. La prise en compte de l'impact des travaux de voirie et de transports

Avec la réalisation des différents projets de voirie et de transports menés par le Département, il est nécessaire d'adapter certains réseaux d'assainissement en conséquence. Pour ce faire, les crédits de paiement proposés au vote s'élèvent à 29,97 M€ (contre 12,48 M€ en 2017). Cette évolution s'explique notamment par une hausse importante des dépenses consacrées aux travaux liés au T10.

Les principaux postes de dépenses portent sur les projets suivants :

- les travaux d'adaptation des réseaux d'assainissement impactés par le projet de tramway Antony – Clamart (T10) : 22,61 M€ ;
- la réalisation de travaux d'assainissement dans le cadre du projet de prolongation du tramway T1 entre Asnières-sur-Seine et Colombes : 4,39 M€ ;
- le dévoiement des réseaux dans le cadre du réaménagement de la RD1 : 2,00 M€ ;
- l'achèvement de la réalisation d'un regard double et de travaux de mise en conformité des regards de visite dans le cadre de la réalisation du tramway T6 entre Châtillon et Viroflay : 0,40 M€ ;
- la réalisation d'études pour les travaux dans le cadre du projet de prolongation du tramway T1 entre Nanterre et Rueil-Malmaison : 0,40 M€.

3. Les opérations financières et comptables

Pour 2018, les opérations financières et comptables s'élèvent à 8,90 M€ (hors réaménagement de la dette) contre 8,62 M€ en 2017.

Les crédits proposés au vote sont les suivants :

- 4,50 M€ destinés aux remboursements en capital des emprunts contractés ;
- 4,38 M€ destinés à l'amortissement des subventions d'équipements reçues. Cette dépense donne lieu à l'inscription d'une recette de fonctionnement du même montant.

Le réaménagement de la dette représente 16 M€, c'est-à-dire le montant du capital restant dû au 1^{er} janvier 2018. Ce montant est également inscrit en recette de la section d'investissement.

B. RECETTES

Les recettes réelles pour l'année 2018 sont estimées à 42,09 M€ contre 31,99 M€ en 2017 et se décomposent de la manière suivante :

- 22,53 M€ au titre du besoin d'emprunt prévisionnel pour l'exercice 2018 ;
- 16,00 M€ au titre du réaménagement de la dette ;
- 2 M€ au titre du remboursement intégral par la Société du Grand Paris des dépenses engagées pour les études et les travaux rendus nécessaires par la réalisation de la ligne 15 sud du Grand Paris Express (les remboursements sont effectués postérieurement à la réalisation des travaux, entraînant un décalage et une différence entre les montants de dépenses et de recettes) ;
- 1,56 M€ au titre des subventions versées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie principalement au titre des études relatives aux travaux de réhabilitation des réseaux impactés par les travaux du T10 (0,73 M€) et aux travaux de réhabilitation rue Sadi Carnot à Nanterre (0,32 M€).

Au 1^{er} janvier 2018, l'encours prévisionnel de la dette du budget annexe d'assainissement (uniquement indexée à taux fixe) s'élèvera à 16 M€ (contre 18,3 M€ au BP 2017).

En outre, le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement s'élèvera à 4,53 M€.

Les recettes d'ordre s'élèvent à 13,64 M€ au titre des amortissements des immobilisations. Une dépense du même montant est inscrite en section de fonctionnement.

Ainsi, le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 que je sou mets au vote de l'Assemblée départementale représente :

- 24 218 517,54 € en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation ;
- 60 260 000,00 € en dépenses et en recettes pour la section d'investissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

Signé

Patrick Devedjian